

Des policiers municipaux dans des écoles niçoises

Dans le cadre d'une expérimentation menée depuis hier, des policiers municipaux non armés sont présents en permanence dans plusieurs écoles de la ville, afin d'en renforcer la sécurité. Une mesure qui est loin de faire l'unanimité.

En décembre 2016, moins de six mois après l'attentat de la Promenade des Anglais qui avait causé la mort de 86 personnes, Christian Estrosi promettait que « chaque école publique de Nice aur(ait) son policier municipal, en uniforme, armé ». Depuis, le maire LR a revu ses plans à la baisse. Le dispositif expérimental entré en vigueur hier prévoit la présence d'un policier municipal en tenue, mais non armé, dans trois écoles primaires.

Chaque policier assurera une surveillance permanente en consultant notamment depuis un local spécifique les images captées aux abords de l'établissement par des caméras vidéo installées de longue date. Il disposera du bouton d'alarme dont ont déjà été équipés tous les chefs d'établissement et sera aussi en lien direct avec les patrouilles de la police municipale qui, elles, sont armées et pourront intervenir en quelques minutes.

L'agent sera présent aux portes de l'école au moment des entrées et sorties. De même, il prendra part aux exercices de sécurité. « Il s'agit de parer à une éventuelle attaque terroriste mais aussi de lutter contre tout risque d'incendie, toute tentative d'intrusion ou de troubles devant l'établissement », précise la municipalité, qui parle de « sécurité du quotidien ».

« Que peut faire un collègue sans arme face à un terroriste armé ? Il sera forcément sa première victime. Et si la mesure devait être généralisée à l'ensemble des écoles de Nice, la facture grimperait à 10 millions d'euros par an. »

L'initiative, en tout cas, suscite déjà de vives critiques. « Une école, c'est une communauté éducative au sein de laquelle les policiers n'ont pas leur place », réagit Stéphane Crochet, le secrétaire général du syndicat enseignant SE-Unsa. Des parents d'élèves FCPE réclament, eux, « l'abandon de cette mesure purement idéologique ».

L'accueil est également glacial du côté du Syndicat national des policiers municipaux. Son président Cédric Michel dénonce « une mesure inutile, dangereuse et coû-

teuse ». « Que peut faire un collègue sans arme face à un terroriste armé ? Il sera forcément sa première victime. Et si la mesure devait être généralisée à l'ensemble des écoles de Nice, la facture grimperait à 10 millions d'euros par an », a-t-il calculé, alors que la

mairie annonce déjà le recrutement de 130 policiers municipaux supplémentaires.

Après avoir donné son aval à cette expérimentation « eu égard à la sensibilité particulière de la municipalité de Nice après les attentats et à condition notamment

que les policiers ne soient pas armés », le ministère de l'éducation temporise. « Nous attendons l'évaluation du dispositif qui aura lieu en juin », indique-t-on.

« Si cette expérimentation est satisfaisante, elle s'appliquera à la rentrée prochaine », anticipe

en tout cas Christian Estrosi, en précisant que seules les écoles publiques et privées volontaires – une vingtaine, à ce jour, sur plus de 150 – seront concernées. « Ce n'est pas le menu imposé, c'est à la carte », a-t-il glissé.

Denis Peiron